



Je veux changer mon papier peint

Par **tio62**, le **22/03/2009** à **16:45**

Bonjour, ça peu paraitre stupide mais ma question est: Ais-je le droit de changer mon papier peint? car mon proprio a tout noté concernant celui déjà posé au moindre accro ou taches ou autre sur l'etat des lieux et m'empeche de le changer sachant que l'appart n'est pas un meublé.et que mes loyers sont toujours payés en temps et en heure.

merci d'avance

melle haeuw

Par **jeetendra**, le **22/03/2009** à **17:12**

bonjour, bien sur que vous pouvez changer votre papier peint, il raconte n'importe quoi votre propriétaire, ce qui est interdit c'est les transformations majeures, exemple abattre un cloison, coller de la moquette sur du parquet, etc. contactez votre agence départementale pour l'information des locataires, cdt